

COMMERCIAL

**ACECAP® 97
CAPSULES D'INSECTICIDE SYSTEMIQUE**

**SUPPRESSION DE CERTAINS INSECTES DESTRUCTEURS DES ARBRES
ORNEMENTAUX ET FORESTIERS**

SUPPRESSION SYSTEMIQUE DES INSECTES DES ARBRES

GARANTIE :

Acéphate(N-acétyl thiophosporamidate de O, S-diméthyle).....0,773g/capsule à insérer

DANGER

POISON



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA PRÉSENTE BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

VOIR LES AUTRES PRÉCAUTIONS

N° D'HOMOLOGATION 21568

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Arysta LifeScience North America, LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, North Carolina
27513**

Renseignements sur le produit : 1-866-761-9397

DISTRIBUTEUR :

**Nutrite Division de
Fertichem, Inc.**

**560, rue Rhéaume, Saint-Michel (Québec) CANADA JOL 2JO
23 Union St., Elmira (Ontario) CANADA N3B 2Z6**

FABRIQUÉ AUX É.-U. PAR :

**Creative Sales, Inc.
Fremont, Nebraska**

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

1. Pour commencer, choisir les outils appropriés. Il faut :
 - une perceuse électrique (utiliser une mèche en spirale bien aiguisée) tel qu'indiqué. Se référer au verso de l'emballage pour le choix du bon diamètre de la mèche;
 - un marteau;
 - une cheville en bois ou en métal;
 - un produit pour couvrir la plaie.
2. Si un vilebrequin est utilisé, une mèche bien aiguisée donnera une meilleure coupe. Se référer au verso de l'emballage pour le choix du bon diamètre de la mèche.
3. Pour déterminer le nombre de capsules requises, mesurer le diamètre à hauteur de poitrine (dhp) du tronc en cm, multiplier par 3,14 et diviser par 10,16. **Exemple** : 33 cm de dhp x 3,14 = 103,6 cm de circonférence, divisé de 10,16 cm = 10 capsules requises. Lorsque le diamètre à la base du tronc est plus large que le dhp (tel qu'illustré), répartir les capsules à distances égales autour de la base. L'espacement peut être différent de l'intervalle recommandé.
4. Forer des trous de 0,95 cm de diamètre à intervalles d'approximativement 10,16 cm, en suivant une spirale ascendante autour de la base du tronc. Les trous devraient atteindre 3,2 cm de profondeur (dans le tronc, c.-à-d. à partir du cambium), de manière à ce que toute la capsule puisse être insérée sous l'écorce et derrière la surface du cambium. Les capsules qui ne pénètrent pas entièrement derrière l'écorce nuisent à la cicatrisation ou la retardent.
5. **Note : Lorsque des branches quittent le tronc à partir de 1,5 m du sol, faire en sorte que les capsules soient insérées directement sous les branches basses.** En procédant de cette façon, on s'assure d'une distribution adéquate du produit dans toutes les parties de l'arbre.
6. Forer ensuite des trous à distances égales, en suivant une spirale ascendante autour de la base du tronc. Commencer à environ 15 cm (6 po) au-dessus du sol. Veiller à enlever la sciure de chaque trou. Voir ci-après pour établir la profondeur du trou.
7. Pour mesurer la profondeur du trou, utiliser l'extrémité plate d'un stylo ou d'un crayon;

insérer complètement dans le trou et marquer la profondeur en plaçant le pouce contre l'écorce externe. Selon le diamètre des capsules et l'épaisseur de l'écorce, les trous doivent être forés comme suit :

8. **Avis** : La profondeur du trou est mesurée à partir de l'intérieur de l'écorce interne en allant vers le cambium.

DIAMÈTRE DES CAPSULES	PROFONDEUR DU TROU
0,95 cm (3/8 po)	3,2 cm (1¼ po)
0,65 cm (¼ po)	2,23 cm (7/8 po)

9. Insérer les capsules dans les trous en les enfonçant simplement dans le tronc. Faire en sorte de les enfoncer autant que possible.
10. À l'aide d'un marteau et d'une cheville de bois ou de métal, enfoncer soigneusement la capsule dans l'arbre, soit légèrement en dessous du cambium, c'est-à-dire sous l'écorce.
11. Le traitement est maintenant terminé; l'écoulement naturel de la sève absorbe « systématiquement » le produit et le distribue dans tout l'arbre. La couche d'écorce active poursuivra sa croissance et refermera le trou. **Les capsules sont conçues pour être laissées dans le tronc.**
12. Le bout de la capsule ferme bien la plaie faite dans le tronc. Toutefois, on recommande de pulvériser ou de badigeonner sur le trou un mastic à greffer léger, de façon à assurer une protection accrue jusqu'à ce que le cambium recouvre la plaie.
13. Lorsqu'un deuxième traitement s'avère nécessaire, forer les trous en suivant une spirale, au-dessus ou en dessous de la première série de trous. **Ne pas essayer de forer dans les trous précédents et d'enlever les capsules préalablement enfoncées.** Voir l'illustration pour établir la position de trois traitements différents.
14. Lorsqu'on utilise les CAPSULES D'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ACECAP 97, le traitement peut être réalisé pendant plusieurs saisons conjointement avec un insecticide à pulvériser sur le feuillage ou à injecter dans le sol. **NE PAS ENFONCER UNE NOUVELLE SÉRIE DE CAPSULES SI L'ARBRE N'EST PAS PARVENU À REFERMER LES TROUS FORÉS LORS DU TRAITEMENT PRÉCÉDENT.**

AUTRES PRÉCAUTIONS

- Utiliser la mèche appropriée.
- Enlever la sciure de chaque trou.
- Enfoncer la capsule au-delà de l'écorce interne.
- Bien noter la période d'application pour obtenir des résultats optimaux.
- Toujours lire et respecter le mode d'emploi du produit utilisé.
- Éviter tout contact avec une capsule non scellée ou brisée.
- Porter une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les capsules et les enfoncer dans les trous de l'arbre.
- **NE PAS** élargir le diamètre des trous.
- **NE PAS** utiliser de cheville pointue pour enfoncer la capsule.
- **NE PAS** traiter des arbres dont les fruits, les noix ou le sirop peuvent être vendus ou consommés.
- **NE PAS** traiter les arbres dont le diamètre du tronc est inférieur à 7,5 cm.

- **NE PAS** traiter d'essences d'arbres autres que celles figurant sur cette étiquette.
- **NE PAS** traiter les arbres passant en dormance.
- **NE PAS** répéter le traitement sur les arbres qui ont mal cicatrisé lors du traitement précédent.
- **NE PAS** retirer les capsules insérées précédemment.
- **NE PAS** perforer la membrane de plastique gélatineux.
- **NE PAS** enfoncer la capsule trop profondément.

DANS LES ENDROITS PUBLICS

S'assurer de bien enduire les trous d'un mastic à greffer approprié avant de quitter les lieux.

PÉRIODE D'APPLICATION

On obtient les meilleurs résultats lorsque le traitement coïncide avec la montée maximale de sève. Ce moment peut varier d'une essence d'arbre à l'autre, selon le lieu, l'heure du jour, la vigueur de l'arbre ou l'intensité lumineuse au moment du traitement. Si le sol est sec, un arrosage intense et en profondeur de l'espace radicaire, avant ou immédiatement après le traitement, accentuera l'absorption du produit. Il faut de 4 à 7 jours pour que l'insecticide atteigne une concentration efficace dans les feuilles (même 2 jours si l'arbre est dans un bon état végétatif). La durée maximale de suppression documentée s'élève à 18 semaines. La durée de suppression optimale des infestations graves est de 10 à 12 semaines. Lorsqu'un autre traitement est nécessaire, insérer les capsules en spirale, entre les points d'insertion précédents soit en dessous, soit au-dessus de ceux-ci.

Après l'application :

- Ne pas retourner sur les lieux de l'application et permettre à des travailleurs de le faire durant les délais de sécurité (DS) indiqués ci-après :

Arbres	3 jours*
--------	----------

* Les travailleurs qui mènent des activités au cours desquelles ils entrent considérablement en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pour les périodes suivantes après le délai de sécurité (DS) :

Arbres	1 semaine
--------	-----------

L'effet des capsules systémiques est maximisé lorsque les capsules sont enfoncées dans l'arbre durant la période d'activité maximale du xylème, au cours de laquelle le produit chimique est diffusé des capsules vers la couronne de l'arbre. Les produits chimiques utilisés sont peu actifs dans le phloème, d'où la recommandation d'éviter de traiter des arbres qui tombent en dormance. Il est donc recommandé d'installer les CAPSULES D'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ACECAP 97 tout juste avant la période d'activité prévue des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Il n'est pas recommandé de traiter les arbres en dormance (p. ex., capsules de nutriments) lorsqu'on tente de supprimer les insectes nuisibles ciblés sur le feuillage.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
DANGER

Le produit à l'intérieur de la capsule de gélatine peut irriter les yeux ou la peau. Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec des capsules non scellées ou brisées.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Les préposés au traitement doivent porter une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants résistant aux produits chimiques.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'acéphate est un composé organophosphoré inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont des maux de tête, des nausées, des vertiges, des sueurs, une salivation excessive, un écoulement nasal et un larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, la perte de la coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, tels le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre tôt, mais ils ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir dégagé les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Garder hors des lacs, des ruisseaux et des étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ce produit est **TOXIQUE** pour les abeilles qui y

sont exposées directement au moment du traitement, par la dérive de pulvérisation ou encore qui sont exposées aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur. **NE PAS** appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets néfastes sur les abeilles dans les milieux situés à proximité du secteur traité.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les oiseaux et les mammifères sauvages. Les traitements peuvent nuire aux oiseaux et à la faune qui fréquentent les zones traitées.

L'utilisation de ce produit peut donner lieu à la contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les régions aux sols perméables (p. ex. sols sableux) et/ou dont le niveau phréatique est proche de la surface.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

PRODUIT N° AC4X25

CONTIENT :

100 capsules [100 fois 773 mg]

Contenu net : 77,3 grammes

(étiquette du carton)

COMMERCIAL

ACECAP® 97
CAPSULES D'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

**SUPPRESSION DE CERTAINS INSECTES DESTRUCTEURS DES ARBRES
ORNEMENTAUX ET FORESTIERS**

**IMPLANTS ENCAPSULÉS FACILES À UTILISER
SANS MÉLANGE, MESURAGE OU PULVÉRISATION REQUIS**

**OUVRIR LE SAC UNIQUEMENT AVANT L'UTILISATION.
REFERMER HERMÉTIQUEMENT ET ENTREPOSER LOIN DES ALIMENTS SI
TOUTES LES CAPSULES NE SONT PAS UTILISÉES.**

**ACECAP® est la marque déposée de Creative Sales, Inc.
Les capsules contiennent ORTHENE®.
ORTHENE® est la marque déposée de l'acéphate.
Brevets canadiens n^{os} 970 157, 1 444 068 et 1 170 056**

GARANTIE :

Acéphate (N-acétyl thiophosphoramidate de O, S-diméthyle).....0,773g/capsule à insérer

DANGER POISON

Formulaire n° 16-90-CN-4

Lot de production n°

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA PRÉSENTE BROCHURE AVANT L'EMPLOI

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
VOIR LES AUTRES PRÉCAUTIONS**

N° D'HOMOLOGATION 21568

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Imprimé aux É.-U.

**Arysta LifeScience North America, LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC
27513**

Renseignements sur le produit : 1-866-761-9397

DISTRIBUTEUR :

Nutrite Division of (de)

Fertichem, Inc.

560, rue Rhéaume, Saint-Michel (Québec) CANADA JOL 2JO

23 Union St., Elmira (Ontario) CANADA N3B 2Z6

FABRIQUÉ AUX É.-U. PAR :

Creative Sales, Inc.

Fremont, Nebraska

HÔTE	INSECTE	DOSE (m.a.)	DIRECTIVES ET RESTRICTIONS D'APPLICATION
FRÊNE	Agrile du frêne	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Un traitement préventif doit être fait en appliquant les capsules entre début avril et début juin. Le traitement réduit les populations d'agriles du frêne et les dommages qu'ils causent, mais ne suppriment pas nécessairement l'insecte.
TILLEUL D'AMÉRIQUE	Arpenteuse de l'orme	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer au début du printemps, avant que les larves se nourrissent.
HÊTRE	Arpenteuse de l'orme	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer au début du printemps, avant que les larves se nourrissent.
BOULEAU	Puceron vert	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer dès qu'on observe l'apparition de la forme aptère.
	Petite mineuse du bouleau		Appliquer dès l'apparition des insectes.
MARRONNIER	Arpenteuse de l'orme	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer au début du printemps, avant que les larves se nourrissent.
ORME	Puceron lanigère	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer seulement lorsqu'un dépôt cireux et blanchâtre apparaît en quantité.
	Larves du galéruque de l'orme		Appliquer à l'éclosion des œufs ou au moment où des larves sont aperçues.
	Arpenteuse de l'orme		Appliquer au début du printemps, avant que les larves se nourrissent.
SAPIN	Pyrale des cônes de l'épinette	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer au moment du débourrement ou immédiatement avant.
	Tordeuse occidentale de l'épinette		
CERISIER ORNEMENTAL	Livrée d'Amérique	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer dès l'apparition des insectes.
CARYER	Arpenteuse de l'orme	773 mg/capsule 1 capsule par	Appliquer au début du printemps, avant que les

		10,16 cm	larves se nourrissent.
TILLEUL	Arpenteuse de l'orme	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer au début du printemps, avant que les larves se nourrissent.
ÉRABLE	Phytopte vésiculaire	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer seulement si un nombre très élevé de galles se forment sur le feuillage.
	Larves de la spongieuse		Appliquer à l'éclosion des œufs ou au moment où des larves sont aperçues.
	Arpenteuse de l'orme		Appliquer au début du printemps, avant que les larves se nourrissent.
CHÊNE	Puceron lanigère	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer seulement lorsqu'un dépôt cireux et blanchâtre apparaît en quantité.
	Spongieuse (puceron)		Appliquer à l'éclosion des œufs ou au moment où des larves sont aperçues.
	Tordeuse printanière du chêne		Appliquer dès l'apparition des insectes.
	Arpenteuse de l'orme		Appliquer au début du printemps, avant que les larves se nourrissent.
PIN	Puceron lanigère	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer dès qu'on observe l'apparition de la forme aptère.
	Mineuse du pin		Appliquer au moment du débourrement ou immédiatement avant.
	Mouches granivores		
ÉPINETTE	Puceron vert, puceron lanigère	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer dès qu'on observe l'apparition de la forme aptère.
	Pyrale des cônes de l'épinette		Appliquer au moment du débourrement ou immédiatement avant.
	Tordeuse occidentale de l'épinette		
NOYER	Arpenteuse de l'orme	773 mg/capsule 1 capsule par 10,16 cm	Appliquer au début du printemps, avant que les larves se nourrissent.

NOTES :

- **NE PAS** traiter des arbres dont les fruits, les noix ou le sirop peuvent être vendus ou consommés.
- **NE PAS** traiter les arbres dont le diamètre du tronc est inférieur à 7,5 cm.
- **NE PAS** traiter d'essences d'arbres autres que celles figurant sur cette étiquette.

Pour obtenir les meilleurs résultats, utiliser les outils et techniques recommandés à la section MODE D'EMPLOI de l'étiquette.

Pour déterminer le nombre de capsules requises, mesurer le diamètre à hauteur de poitrine (dhp) du tronc en cm, multiplier par 3,14 et diviser par 10,16.

Exemple : 33 cm de dhp x 3,14 = 103,6 cm de circonférence, divisé par 10,16 cm = 10 capsules requises. Forer des trous de 0,95 cm de diamètre à intervalles d'approximativement 10,16 cm, en suivant une spirale ascendante autour de la base du tronc. Les trous devraient atteindre 3,2 cm de profondeur (dans le tronc, c.-à-d. à partir du cambium), de manière à ce que toute la capsule puisse être insérée sous l'écorce et derrière la surface du cambium. Les capsules qui ne pénètrent pas entièrement derrière l'écorce nuisent à la cicatrisation ou la retardent.

DANS LES ENDROITS PUBLICS, s'assurer de bien enduire les trous d'un mastic à greffer approprié avant de quitter les lieux.

PÉRIODE D'APPLICATION

On obtient les meilleurs résultats lorsque le traitement coïncide avec la montée maximale de sève. Ce moment peut varier d'une essence d'arbre à l'autre, selon le lieu, l'heure du jour, la vigueur de l'arbre ou l'intensité lumineuse au moment du traitement. Si le sol est sec, un arrosage intense et en profondeur de l'espace radicaire, avant ou immédiatement après le traitement, accentuera l'absorption du produit. Il faut de 4 à 7 jours pour que l'insecticide atteigne une concentration efficace dans les feuilles (même 2 jours si l'arbre est dans un bon état végétatif). La durée maximale de suppression documentée s'élève à 18 semaines. La durée de suppression optimale des infestations graves est de 10 à 12 semaines. Lorsqu'un autre traitement est nécessaire, insérer les capsules en spirale, entre les points d'insertion précédents soit en dessous, soit au-dessus de ceux-ci.

Après l'application :

- Ne pas retourner sur les lieux de l'application et permettre à des travailleurs de le faire durant les délais de sécurité (DS) indiqués ci-après :

Arbustes ornementaux et fleurs (à l'exception des rosiers) : 12 heures

Arbres : 3 jours*

* Les travailleurs qui mènent des activités au cours desquelles ils entrent considérablement en contact avec le feuillage doivent porter des gants et une combinaison de coton pour les périodes suivantes après le délai de sécurité (DS) :

Arbres

1 semaine

DEUXIÈME TRAITEMENT

Les CAPSULES D'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ACECAP 97 peuvent être utilisées dans le cadre d'un programme de gestion intégrée des parasites. NE PAS RÉPÉTER LE TRAITEMENT SUR LES ARBRES QUI ONT MAL CICATRISÉ LORS DU TRAITEMENT PRÉCÉDENT.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER

Le produit à l'intérieur de la capsule de gélatine peut irriter les yeux ou la peau. Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec des capsules non scellées ou brisées.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Les préposés au traitement doivent porter une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants résistant aux produits chimiques.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Les cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'acéphate est un composé organophosphoré inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont des maux de tête, des nausées, des vertiges, des sueurs, une salivation excessive, un écoulement nasal et un larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, la perte de la coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le

meilleur antidote. Les oximes, tels le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre tôt, mais ils ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir dégagé les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Garder hors des lacs, des ruisseaux et des étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ce produit est **TOXIQUE** pour les abeilles qui y sont exposées directement au moment du traitement, par la dérive de pulvérisation ou encore qui sont exposées aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur. **NE PAS** appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles s'y rendent pour butiner. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets néfastes sur les abeilles dans les milieux situés à proximité du secteur traité.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les oiseaux et les mammifères sauvages. Les traitements peuvent nuire aux oiseaux et à la faune qui fréquentent les zones traitées.

L'utilisation de ce produit peut donner lieu à la contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les régions aux sols perméables (p. ex. sols sableux) et/ou dont le niveau phréatique est proche de la surface.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger de la chaleur excessive. Garder les emballages en aluminium scellés jusqu'à l'utilisation. Ne pas réutiliser les cartouches en plastique abritant les implants; elles sont conçues pour être enfoncées et laissées dans l'arbre. Ne pas réutiliser le contenant vide ou les emballages du contenant.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))